

## La suprématie du socle...

**A**dopté le 13 février 2015 par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), le **nouveau socle** commun de connaissances, de compétences et de culture est présenté comme « *la finalité principale de la scolarité obligatoire* ».

Cela confirme ce que pressentait le SNCL-FAEN : avec cette nouvelle réforme, **la scolarité** de tous les élèves, qu'ils aient des difficultés ou qu'ils n'en aient pas, **se construira sur le seul socle**, un minimum qui devra être acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

Comment ce minimum permettra-t-il à une majorité d'élèves de **poursuivre avec profit** leurs études au lycée un an après le collège ? Alors que les enquêtes internationales mettent en lumière **la baisse des résultats des élèves français de 15 ans**, que les résultats en 1<sup>ère</sup> année de licence continuent de chuter, comment peut-on continuer à laisser croire que **la baisse actuelle des exigences** commencée dès l'école primaire permettra de remonter la pente ?

Comme l'affirme le Président du CSP, le nouveau socle est écrit en prenant le point de vue de **ce que doit savoir l'élève**. C'est toute la logique française de construction des savoirs **à partir des disciplines** qui est renversée, conduisant inéluctablement à **un appauvrissement** de celles-ci au profit d'un enseignement transversal dans lequel elles seront **diluées les unes dans les autres**.

En quoi gagnera-t-on en lisibilité par rapport à des programmes disciplinaires qui, de toute façon n'empêchaient pas une certaine forme d'interdisciplinarité (IDD en collège ou TPE en lycée par exemple) que de nombreux élèves et professeurs s'étaient appropriés.

### Socle et évaluation

Le CSP confirme les craintes soulevées naguère par le SNCL-FAEN lorsqu'il envisage que « *la maîtrise du socle est validée par l'obtention du diplôme national du brevet* ». Le SNCL-FAEN dénonce **le manque d'ambition** des rédacteurs du socle pour nos élèves et rappelle que, selon nous, le brevet qui est aujourd'hui une coquille vide, doit pouvoir attester d'un **fort degré de connaissances** afin de poursuivre efficacement une scolarité en lycée avant la fin de la scolarité obligatoire.

Alors que les futurs programmes entreront en vigueur à la **rentrée 2016 au collège**, le SNCL-FAEN demande qu'ils soient élaborés **en concertation** avec les équipes de professionnels que sont les professeurs chargés de les mettre en œuvre, **en cohérence avec les autres disciplines**. Ceci est un minimum, pourquoi s'obstine-t-on à ne pas associer les professeurs à la définition des programmes qui font le cœur de leur métier ? De quoi a-t-on peur ? Ces programmes devront avant tout fixer des objectifs de connaissances et de savoir-faire en liaison entre les cycles et en corrélation avec l'examen terminal.



## Rififi sur l'heure de vaisselle !

Les collègues prennent conscience un peu plus chaque jour de **la dégradation de leurs conditions de travail** qu'entraîne le nouveau décret sur les obligations de service et les missions des professeurs. Le SNCL-FAEN a toujours lutté contre ce décret voulu et approuvé par l'UNSA et le SNALC, toléré par la FSU. Il est hélas trop tard pour faire machine arrière, et les mauvaises nouvelles découlant de ce texte n'ont pas fini de tomber.

Concernant les collègues de SVT et de physique-chimie, ces derniers voient purement et simplement leur heure de vaisselle disparaître, et s'insurgent. Le SNCL-FAEN les soutient et rappelle que lorsque cette « heure de vaisselle » ou de laboratoire n'apparaît pas dans la **Dotation Horaire**

**Globale (DHG)** de leur établissement, ils peuvent demander à ce **qu'elle fasse l'objet d'une indemnité (IMP)** accordée par le recteur sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement.

Nous rappelons aussi **qu'une heure de décharge** doit être accordée à un professeur de **SVT ou de Physiques-Chimie à partir de 8h de cours en collège ou en lycée** lorsqu'il n'y a **pas de laborantin : ceci est toujours en vigueur !**

Toutefois, le SNCL-FAEN dénonce **la discrimination** faite aux professeurs de technologie de collège au passage, à qui ce décret (toujours le même !) n° 2014-940 d'août 2014 supprime cette heure **statutaire** jusqu'à présent.

## Réforme de l'évaluation : la confusion

Vendredi dernier, le jury de la Conférence nationale sur l'évaluation a rendu son **rapport au ministre**. 30 experts sélectionnés par le ministère parmi plus de 1200 candidatures, et présidés par Etienne Klein ont tenté de présenter de nouvelles orientations. Si la presse a surtout retenu la suggestion phare de la **suppression de la note chiffrée jusqu'en 5e**, le président nous incite à pousser l'analyse plus loin.

**Et c'est judicieux en effet, tant il y a à dire sur les préconisations de ce rapport !** Celui-ci croit tout d'abord réinventer l'école en appelant à la distinction des évaluations normatives et sommatives, lieu commun de la formation des enseignants depuis plus de quinze ans. La recommandation de la création d'un « guide de l'évaluation » par le ministère prêterait à sourire, si ce n'était pas avec l'argent public que ce nouveau chef-d'œuvre viendrait s'ajouter à la prose imbuvable.

**Autre preuve de méconnaissance du terrain, le rapport voudrait conditionner les avis du conseil de**

**classe à l'examen des compétences du socle et des portfolios personnels de chaque élève depuis la 5e.** Avec l'obligation de passage (à défaut de réussite) qui règne en maître dans nos conseils actuels, cela revient à établir la validation systématique de ces compétences, comme nous l'avons connue il y a quelques années.

Enfin, le rapport demande de **remplacer le DNB par une « épreuve écrite transdisciplinaire, un oral de langue et deux projets personnels en 4e et 3e ».** On le sait, les travaux transdisciplinaires posent un problème d'évaluation qui se traduit souvent par un tassement des résultats autour d'une note moyenne, tandis que l'abandon du travail disciplinaire marque un nouveau recul dans les exigences.

A défaut de résoudre les problèmes, le ministère vient donc d'hériter **d'un bel assortiment de moyens pour les occulter.** La très naïve bienveillance de ce rapport risque paradoxalement de porter **un coup violent au niveau des élèves en sortie de collège.**